

## LA CHARTE DU BENEVOLE

### ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association MÔME s'engage à :

- Donner une information claire sur l'association, ses objectifs, son fonctionnement.
- Présenter et décrire complètement la mission confiée au bénévole.
- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Assurer sa formation et son accompagnement.
- L'aider à s'intégrer et à s'épanouir dans l'équipe et l'encourager à prendre des responsabilités au sein de l'association.
- Le protéger par une assurance adéquate.

### ENGAGEMENTS DU BENEVOLE

Le bénévole s'engage à :

- Adhérer à l'association Môme et se conformer à ses statuts et à son règlement intérieur.
- Effectuer une période d'essai définie par l'association et accepter une évaluation de son action.
- Suivre régulièrement les actions de formation et information proposées.
- Se mettre au service et à l'écoute des personnes accueillies tout en respectant la vie privée des résidents.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et avec les salariés.
- Être rigoureux dans l'exécution des tâches, la transmission des informations et l'application des procédures.
- Assurer les permanences environ une fois tous les dix jours de semaine et une fois tous les cinq week-ends pour les samedis et dimanches.

***Je m'engage en tant que bénévole à respecter les clauses de la présente charte.***

NOM

PRENOM

date et signature

